

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 10

Artikel: Emploi de l'artillerie dans le combat [fin]
Autor: Pagan
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337770>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLV^e Année.

N^o 10.

Octobre 1900.

SOMMAIRE

Emploi de l'artillerie dans le combat. — Manœuvres de montagne: Gothard et Bernardin. — L'aérostation militaire en Suisse. — Chroniques. — Informations. — Bibliographie.

EMPLOI DE L'ARTILLERIE DANS LE COMBAT

(FIN)¹

Nous venons de parcourir les règles si simples et si précises du règlement allemand sur l'emploi de l'artillerie dans l'offensive et dans la défensive. Il nous reste à voir maintenant comment les chefs de l'artillerie procèdent pour engager leur arme et la conserver en action, c'est-à-dire quelles sont les opérations de détail indispensables au bon fonctionnement de l'artillerie sur le champ de bataille.

Dans bien des cas c'est moins pour avoir méconnu les règles tactiques que pour avoir omis ou exécuté trop tard des mesures de détail destinées à assurer en temps opportun et au point voulu l'efficacité de l'artillerie, que cette arme n'a pas rendu les services qu'on en attendait.

Notons que la connaissance de ces détails est insuffisante par elle-même, il faut en outre, par des exercices répétés en terrain varié, acquérir la certitude que, le moment venu, chacun exécutera rapidement et correctement la tâche qui lui incombe.

Voyons les idées allemandes sur ce sujet :

¹ Pour la première partie, voir livraison de septembre.

IV

Mesures d'exécution.**1. Formation sur une position de rassemblement.**

290. Dans le choix de la formation à prendre sur une position de rassemblement, on tiendra compte des autres armes, de l'espace disponible, des formes du terrain, ainsi que de la facilité d'exercer la surveillance sur la troupe.

Si les échelons de munitions se trouvent avec les batteries, on les placera à côté des caissons des batteries de combat ou derrière ceux-ci.

2. Reconnaissance de la position de tir.

292. Indépendamment des indications données par le commandant des troupes lors de la reconnaissance générale, le choix de toute position d'artillerie doit être précédé d'une reconnaissance spéciale.

Cette reconnaissance sera exécutée d'abord par le commandant supérieur de l'artillerie, puis par les commandants d'unités subordonnées, quand ils auront reçu leur mission spéciale. Cette reconnaissance a pour objet la détermination des buts, les emplacements à occuper et les voies d'accès.

293. Dans les mouvements en avant et dans les positions défensives, le commandant supérieur de l'artillerie exécute lui-même la reconnaissance.

Pour gagner du temps, il se fait parfois précéder d'éclaireurs et prescrit même des reconnaissances spéciales pour compléter la sienne. Dans la division, il est avantageux, en raison de l'étendue de la zone à reconnaître, que le commandant de la brigade emmène avec lui en reconnaissance ses deux chefs de régiment.

Dans les mouvements en retraite, le commandant de l'artillerie doit, en règle générale, précéder ses batteries pour reconnaître les positions de repli. Les chefs des unités subordonnées restent avec leur troupe tant que celle-ci est dans la zone des feux efficaces de l'adversaire. Ils envoient en reconnaissance des officiers expérimentés, mais doivent néanmoins reconnaître rapidement eux-mêmes, avant que les batteries y arrivent, les emplacements à occuper.

294. Vu la difficulté de diriger et de déplacer de grands corps d'artillerie, une reconnaissance rapide et habile constitue la première condition du succès.

Les procédés d'exécution, le nombre et l'emploi des éclaireurs, varieront suivant la situation tactique, le terrain et le tempérament du chef. Pour bien remplir leur mission, il importe que les éclaireurs, sans s'attacher à des formes fixes, aient un coup d'œil sûr, un sens tactique exercé, soient hardis cavaliers et sachent faire à propos des rapports précis. L'emploi de signes convenus peut faire gagner du temps. Les éclaireurs ont aussi à communiquer les remarques importantes qu'ils font en dehors de la mission spéciale qui leur a été confiée.

295. On évitera d'attirer prématurément l'attention de l'ennemi sur la position qu'on va occuper. L'étude des détails de la position sera donc faite, dans certains cas, à pied, toute escorte étant laissée en arrière.

296 (*fin*). Au cours de leur reconnaissance, les commandants de l'artillerie doivent étudier si la configuration du terrain permet des feux croisés et si toutes les batteries peuvent tirer directement.

305. Dans les mouvements en avant, le commandant de régiment apprécie, suivant la situation tactique et la configuration du terrain, quand il doit appeler à lui les commandants de groupe. Il assigne à chaque chef de groupe un secteur pour ses batteries et la tâche qui lui incombe dans le combat.

Le commandant de groupe fixe le front et partage ensuite son secteur entre ses batteries. Il indique les buts à battre, le moment de la mise en batterie, la mesure dans laquelle on doit se défiler, la manière d'ouvrir le feu, et, s'il y a lieu, l'emplacement des échelons.

Il est interdit de marquer les ailes des emplacements de batterie en y plaçant des canonniers, etc., si l'on risque par là d'attirer l'attention de l'ennemi sur la position qu'on va prendre.

On n'appellera pas les chefs de batterie sur la position plus tôt qu'il n'est nécessaire pour recevoir les ordres. Les chefs de batterie reconnaissent d'abord exactement leur objectif. Ils ont ensuite à déterminer comment ils arriveront en position.

Si l'exécution de ce mouvement comporte des indications particulières pour les chefs de section ou les chefs de pièce, ils les leur feront parvenir par une estafette.

306. Les commandants d'artillerie restent sur la position choisie et ne perdent pas l'ennemi de vue. Les chefs de batterie agissent de même quand il est nécessaire. Dans ce cas, les officiers les plus anciens amènent les batteries, mais les chefs de batterie commandent eux-mêmes la mise en batterie.

Les chefs de batteries isolées procèdent d'après les mêmes principes.

Les dispositions pour l'occupation de l'emplacement de tir doivent être prises assez rapidement pour que l'ouverture du feu ne soit pas inutilement retardée.

3. Choix de la position de tir.

291. Les conditions que doit remplir une position d'artillerie varient suivant le but du combat et la situation tactique. La configuration du terrain imposera souvent la distance de tir. Obtenir le maximum d'efficacité reste toujours la condition essentielle dans le choix d'une position.

296. On recherchera dans une position d'artillerie les avantages suivants : un champ de tir étendu et dégagé, une ligne de feu autant que possible perpendiculaire à la direction du tir, une étendue suffisante, la possibilité de battre le terrain des approches jusqu'aux plus courtes distances, des emplacements de pièce plats, une bonne protection contre les vues, des communications faciles en arrière de la ligne de feu.

Il est avantageux de placer les batteries derrière la crête d'une hauteur s'abaissant en pente douce dans la direction de l'ennemi.

En avant du front, un sol mou ou coupé est favorable, si la mobilité des batteries ne risque pas d'en être beaucoup diminuée. Les masques de toute espèce, même artificiels, offrent des avantages en augmentant pour l'ennemi la difficulté d'observer.

Il n'est pas avantageux de se placer à proximité immédiate d'objets particulièrement saillants, et encore moins de s'établir juste devant eux, car on facilite ainsi le réglage du tir ennemi. Toutefois, si on se place en avant d'un fond sombre, surtout d'un bois à feuillage foncé, l'ennemi aura plus de peine à découvrir son objectif.

Le choix judicieux du front des batteries a une grande importance, car une modification du front d'une artillerie en position diminue l'efficacité du tir, est difficile à exécuter, surtout pour les longues lignes d'artillerie, et expose souvent à de grandes pertes.

297. Le placement des batteries ou des groupes à la même hauteur les uns à côté des autres, ou en échelons, est imposé par le terrain, la marche probable du combat, ainsi que par des considérations relatives à l'efficacité du tir de l'artillerie ennemie. Dans l'ordre en échelons, les distances ne doivent pas être supérieures aux intervalles.

298. Pendant la lutte d'artillerie, on évitera autant que possible de réduire les intervalles entre les pièces au minimum admissible de 8 m. Il n'est pas nécessaire que les intervalles soient égaux.

Des intervalles de 24 mètres entre les batteries sont avantageux pour la conduite du feu : toutefois il ne faut pas les rechercher aux dépens des intervalles entre les pièces.

De grands intervalles entre les groupes sont désirables pour la surveillance de l'ensemble, mais ils ne doivent pas retarder sensiblement la transmission des ordres dans le régiment.

299. Dans les grandes unités, il peut être prudent de réduire le front des emplacements de l'artillerie pour permettre le placement ultérieur de batteries sans qu'on ait à mélanger les unités.

A défaut d'espace, il peut être avantageux, si le terrain s'y prête, de placer deux lignes d'artillerie l'une derrière l'autre.

4. Marche d'approche et établissement des batteries sur la position reconnue.

300. Il est nécessaire de reconnaître l'accès de la position au point de vue de la viabilité comme en ce qui concerne la sécurité contre les surprises.

Les dispositions à prendre à cet effet sont du ressort des chefs subordonnés, qui marchent avec la troupe. Souvent les commandants partis en avant pour reconnaître raccourciront les chemins à parcourir par la troupe en lui envoyant des indications, et faciliteront ainsi le déploiement rapide des batteries à l'abri des vues de l'ennemi.

301. La reconnaissance qui incombe à la troupe est exécutée par des éclaireurs de terrain, qui cherchent en même temps à établir la liaison avec les commandants supérieurs partis en reconnaissance et vont à la rencontre des agents de liaison expédiés en arrière. On enverra des éclaireurs spéciaux, surtout en terrain couvert, sur les flancs menacés. Ces éclaireurs ne doivent pas, de leur propre initiative, s'éloigner beaucoup des batteries. Ils ont à ne pas perdre de vue leur troupe.

302. Pour la marche d'approche, on utilisera les routes aussi longtemps que possible. Il est avantageux de faire avancer simultanément les batteries sur plusieurs chemins parallèles. Quand on le pourra, on diminuera la profondeur des colonnes en formant les batteries par sections.

A proximité de la position de tir, on cherchera tout spécialement à utiliser les couverts. On se ménagera ainsi l'avantage de surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu et d'éviter des pertes prématurées. Les dispositions des commandants supérieurs ne peuvent pas tout indiquer à cet égard. Il doit y

être suppléé par l'expérience des commandants de batterie et l'aptitude de tous les chefs, jusque et y compris les chefs de pièce, à utiliser le terrain.

Souvent il sera avantageux d'avancer en colonne par pièces jusque tout près de la position.

Même en terrain découvert, il peut-être bon, suivant l'éclairage et la viabilité, de faire avancer l'artillerie en ligne de colonnes par pièces jusque tout près de la position au lieu de lui faire prendre la formation en ligne ouverte.

Une même manière de procéder ne s'impose pas à toutes les batteries.

La mise en ligne est exécutée quand le chef de batterie le juge convenable. On évitera de rompre et de mettre en ligne fréquemment, ainsi que d'opérer des mouvements de flanc sous le feu.

303. Les allures dépendent des intentions du commandant supérieur, de la situation tactique et de l'état du sol. Les chevaux ont accompli leur tâche, s'ils parviennent à amener les pièces sur la position de tir, fût-ce au prix de leurs dernières forces.

304. Si la situation tactique n'exige pas une action immédiate, on cherchera particulièrement à prendre position à l'abri des vues et à surprendre l'ennemi par l'ouverture du feu.

L'arrivée à couvert des pièces perd cependant de sa valeur, si des parties de l'artillerie ont déjà été exposées aux vues de l'ennemi lors de la marche d'approche. Le retard qui en résulte peut même devenir nuisible.

Aussi, là où des couverts ne peuvent être complètement utilisés et là où ils manquent, on y suppléera par la rapidité de la marche d'approche et de l'établissement sur la position de feu.

307. Il sera souvent avantageux, surtout dans les grandes unités, de rassembler d'abord les batteries derrière la position de tir dans une *position préparatoire* abritée. On assure ainsi l'ouverture simultanée du feu, de même que le calme et l'ordre à l'arrivée sur les emplacements de tir. Plus la position préparatoire est rapprochée de la position de tir, plus elle est favorable.

Il n'y a point de règles fixes permettant de déterminer la formation des batteries sur la position préparatoire. On y fait tous les préparatifs de combat, tels que charger les pièces, si, par exception, cela n'a pas déjà eu lieu, placer la hausse ou graduer les niveaux de pointage. Les chefs de section, les chefs de pièce et les pointeurs peuvent aussi, toutefois si cela est possible sans attirer l'attention de l'ennemi, recevoir toutes les indications sur la tâche prochaine qui incombera à la batterie.

308. Si la configuration du sol rend nécessaire la détermination précise de l'emplacement de chaque pièce, on pourra envoyer en avant les chefs de pièce pour cette reconnaissance.

309. Le genre de mise en batterie sera choisi d'après la situation tactique et l'état du sol. La mise en batterie derrière une crête offre le meilleur couvert, mais cependant, si le terrain est difficile, elle a souvent pour conséquence l'arrivée successive des pièces sur leurs emplacements, ce qui exerce une action défavorable sur l'ouverture du feu.

Une mise en batterie par le flanc, tout près de la crête protectrice, est propre à diminuer cet inconvénient.

En terrain difficile, il est avantageux de faire exécuter le demi-tour avant de séparer les trains. Il en est de même dans les circonstances où il faut se hâter sans renoncer aux avantages du défilement.

Dans les mouvements en retraite, si on doit prendre position derrière une crête, on veillera à ce que les attelages ne dépassent pas trop la crête, afin de n'avoir pas à ramener les pièces à bras sur leurs emplacements de tir.

Surtout quand on est gêné par le feu de l'ennemi, on abordera la position de repli à partir de l'arrière, s'il est possible de le faire sans longs détours.

On peut aussi, dans la même batterie, ôter les avant-trains de diverses manières.

310. Les batteries qui entrent en ligne une fois le combat engagé éviteront autant que possible de se placer dans le voisinage immédiat ou à la hauteur d'un objectif sur lequel l'ennemi a réglé son tir. Toutefois de petites différences de distance ne mettent pas à l'abri d'un tir fusant intense à shrapnels.

5. Changement de position de tir.

340. Tout changement de position interrompt le tir. On ne changera de position que si la situation tactique l'exige.

L'initiative des changements de position appartient au commandant des troupes. A défaut d'ordre, il faut demander son approbation.

Quand la situation tactique exige que l'artillerie se porte en avant, par exemple s'il s'agit de mettre résolument à profit les avantages obtenus, on s'écartera de cette règle. Le commandant de l'artillerie agira de sa propre initiative et rendra compte. Dans ce cas, les décisions du commandant de l'artillerie et des chefs subordonnés doivent être conformes aux intentions du commandant des troupes et prévenir celles-ci.

De petits changements d'emplacement, tels que ceux qui peuvent devenir nécessaires pour accroître l'efficacité du tir ou améliorer le couvert, ne sont pas considérés comme des changements de position dans le sens indiqué ci-dessus.

341. Une batterie isolée se porte en bloc sur la nouvelle position. En règle générale, s'il s'agit d'une unité supérieure, les changements de position se font par échelon.

Pour diminuer les pertes lors des changements de position, il y a intérêt à réunir les trains à l'abri des vues de l'ennemi. On fera pour cela d'abord reculer à bras les pièces ou on les laissera reculer par l'effet du tir.

Si la nouvelle position est battue par un feu violent d'infanterie, il peut être avantageux de faire arrêter les pièces et séparer les avant-trains à couvert, puis de pousser à bras les pièces sur leur dernier parcours.

Les commandants des échelons de munition ont à observer les changements de position des batteries. Ils règlent leur mise en route et leur allure de manière à ne jamais perdre la liaison.

6. Conduite du feu.

a) Principes généraux.

311. Le commandant des troupes détermine l'objet du combat, et par là le but en général.

La désignation spéciale des buts, les moyens et la méthode à employer pour les battre sont du ressort du commandant de l'artillerie.

312. Sans avoir égard aux pertes subies, il faut toujours diriger le feu con-

tre le but dont l'importance est décisive pour la solution du combat. Tant qu'il s'agit de cacher à l'adversaire la position occupée, on ne tirera pas à grande distance contre les colonnes en marche.

Au commencement du combat, on aura généralement à lutter contre l'artillerie adverse. On prendra d'abord sous le feu les fractions de cette artillerie dont le tir est le plus efficace ou celles sur lesquelles on espère obtenir le plus rapidement des résultats décisifs. Si la lutte d'artillerie le permet, il sera avantageux de diriger le feu, déjà dans cette période du combat, contre l'infanterie qui se présenterait en ordre serré.

Contre l'infanterie déployée, on dirigera le feu sur la ligne la plus avancée, à moins que les troupes en arrière restées compactes n'offrent un but favorable.

Contre une ligne de tirailleurs, il faut battre successivement toutes les fractions de la ligne, même les moins visibles.

La cavalerie peut, même aux grandes distances, être efficacement battue par l'artillerie quand elle se présente en masse. Contre une charge de cavalerie, on emploie le feu rapide. Une bonne répartition du feu sur toute la ligne qui attaque, la surveillance vigilante des lignes qui suivent et des flancs des batteries sont les conditions premières du succès de la défense.

Occasionnellement on dirigera le feu contre des états-majors supérieurs et contre les ballons captifs.

313. La désignation et la répartition des buts se fera, dans la plupart des cas, d'après des points saillants du terrain.

314. L'efficacité du tir est notablement accrue par l'ouverture d'un feu bien préparé, agissant par surprise et placé sous une direction unique. La concentration des feux de plusieurs batteries sur le même but et l'augmentation de la vitesse du tir sont les conditions d'un succès rapide et décisif.

315. La répartition du feu sur plusieurs buts ne peut en général être évitée, car il ne faut pas laisser certaines portions de la ligne ennemie opérer sans aucune entrave. Toutefois cette répartition raisonnée du feu ne devra jamais dégénérer en une dissémination injustifiable, car la supériorité dans le nombre des pièces n'assure une efficacité supérieure que grâce à la concentration du feu. Pour réaliser cette dernière, il sera souvent difficile d'éviter les croisements de feux. Même quand la supériorité du nombre fait défaut, il convient de rechercher pour un temps, par la concentration des feux, une efficacité supérieure sur une fraction déterminée de la ligne ennemie.

b) *Direction du feu et contrôle des effets du tir.*

216. Le *commandant de brigade* a pour tâche au début d'assigner à chaque régiment son secteur d'action. Dans la lutte d'artillerie, son effort doit tendre à la destruction systématique de l'adversaire ; il répartit pour cela les premiers buts visibles et modifie cette répartition dès que les indications sur la position de l'adversaire se complètent ou que de nouvelles forces entrent en ligne.

Dans la suite du combat, il assigne aux régiments de nouvelles missions, par exemple de soutenir certaines troupes, de tirer sur des localités, de contenir une artillerie affaiblie, etc.

317. Le *commandant de régiment*, dans les limites de la tâche qu'il a reçue, répartit entre ses groupes le secteur qui lui a été assigné et indique les points à battre spécialement.

Son rôle consiste ensuite essentiellement à surveiller l'ennemi et à suivre les mouvements des troupes amies voisines. Lorsque le front de la brigade d'artillerie est étendu, le commandant de régiment ne pourra pas toujours attendre des ordres. Il a le droit et le devoir de prendre de sa propre initiative la direction supérieure du feu, si la situation tactique vient à changer. Il en rendra toutefois immédiatement compte au commandant de la brigade.

318. Le *commandant de groupe* dirige le feu en assignant aux batteries les buts à battre et en observant les effets du tir. Il renseigne les chefs de batterie sur la nature du but et sur la distance, autant qu'il peut le faire d'après la carte, les comptes rendus, les ordres reçus ou ses propres observations.

On ne fera régler le tir simultanément par plusieurs batteries sur un même but que si chaque batterie peut observer ses coups sans confusion. Quand cette condition n'est pas remplie, il convient de faire régler le tir par une seule batterie.

Le commandant de groupe doit se renseigner sans cesse sur l'efficacité du tir pour pouvoir prescrire les répartitions ou concentrations de feu convenables.

Il peut employer à cet effet des observateurs auxiliaires et des éclaireurs d'objectif. Ceux-ci, auxquels il adjoindra, autant que possible, des ordonnances à cheval, le renseigneront sur la position moyenne des points d'éclatement par rapport au but, ou sur toute modification survenue dans l'objectif. Les effets constatés dans le but même sont la plus sûre indication du résultat du tir.

319. Un changement soudain de la situation tactique peut déterminer le chef de groupe à diriger, de sa propre initiative, le feu contre des buts qui ne lui ont pas été assignés. Il doit en rendre immédiatement compte au commandant du régiment.

Dans l'intérieur du groupe, tout changement de but est prescrit par le chef de groupe ; celui-ci en avise toutes les batteries intéressées. Un nouveau réglage, qui exige un certain temps, est en général nécessaire, aussi n'exécutera-t-on autant que possible des changements de but qu'après avoir complètement obtenu sur l'ancien objectif le résultat cherché.

Toute batterie qui entre en ligne ou qui change de but doit être renseignée sur la distance de son nouveau but, si celle-ci a déjà été déterminée. En cas de danger pressant, le chef de batterie peut aussi, de sa propre initiative, exécuter un changement de but.

320. Le réglage du tir, le choix du projectile, la détermination de l'ordre du feu incombent au *chef de batterie*.

Le chef de groupe n'interviendra dans le réglage que si, par suite d'observations certaines, il s'est convaincu qu'il y a erreur d'objectif ou fausse appréciation de la distance.

321. Une batterie de six pièces tire en moyenne par minute dans le feu ordinaire de quatre à six coups, et jusqu'à cinquante dans le feu de vitesse. La rapidité du tir des obusiers de campagne est un peu moindre.

La consommation de munition et la vitesse de feu se règlent d'après l'objet du combat et l'importance du but. En certains cas, on augmentera les intervalles entre les coups, mais ces intervalles seront aussi courts que peut le permettre un service correct des pièces, s'il s'agit d'obtenir un effet foudroyant au moment de la décision ou d'utiliser des situations favorables momentanées.

Tous les commandants d'artillerie sont tenus de régler constamment avec la plus sage économie la consommation des munitions.

7. Remplacement des munitions.

a) Batteries.

325. Il est de la plus haute importance d'exécuter en temps opportun le remplacement des munitions. Tout commandant d'artillerie a le devoir d'assurer constamment le ravitaillement en munitions dans son unité. En outre, tous les officiers et tout le personnel spécialement chargé du remplacement des munitions doivent être animés de la ferme volonté de pourvoir en munitions la ligne de feu, même en l'absence de tout ordre ou avis.

326. L'envoi des avant-trains en arrière pour leur mise à couvert est de règle. Si on prévoit qu'on ne restera que peu de temps en position, ou si des pertes sensibles ne sont pas à craindre, on peut cependant laisser les avant-trains auprès de leurs pièces.

Sauf pour les premiers coups, on prend la munition dans les caissons de ravitaillement de la batterie de combat, même si les avant-trains n'ont pas été renvoyés en arrière. En cas d'interruption dans le ravitaillement par les caissons, on a recours aux avant-trains.

On peut vider les avant-trains des caissons de ravitaillement en déposant leur munition à côté des arrière-trains.

Quand les avant-trains se retirent pour s'abriter, ils laissent auprès de la batterie une ordonnance montée.

327. Les échelons de munitions restent avec leurs batteries dans les marches de paix. Dans les marches de guerre, ils sont réunis par groupe de batteries et placés sous le commandement du plus ancien chef d'échelon (officier); ils marchent, dans le même ordre que leurs batteries, immédiatement après la dernière voiture du groupe.

328. Sur le champ de bataille, les échelons suivent leur groupe de batteries sans laisser perdre la liaison avec lui. Quand le groupe se rapproche de la position de feu qu'il doit occuper, chaque échelon est conduit par son chef derrière sa batterie et placé d'après le terrain dès qu'on occupe la position de tir. On veillera à la liaison avec la batterie et on couvrira l'échelon au moins contre les vues. Une distance d'environ 300 m. en arrière des batteries semble en général convenable. Par exception, on peut aussi ordonner de tenir les échelons réunis sur un même emplacement.

329. Les avant-trains de la batterie de combat envoyés à couvert se retirent dans la direction de l'échelon. Le chef d'échelon en prend la surveillance. Les avant-trains seront réunis à l'échelon sur un même emplacement ou seront disposés plus près de la batterie, selon la facilité de les mettre à couvert et la distance de la batterie.

En terrain plat, les avant-trains se retirent jusqu'à 300 mètres des pièces pour échapper aux effets du feu dirigé sur les batteries.

A défaut d'abri, il convient de mettre les avant-trains en colonne par voitures en arrière d'une aile de la batterie. Derrière un masque, on peut employer toute formation, pourvu qu'elle permette de rejoindre les pièces rapidement et et sans croisement de voitures.

330. Une fois l'échelon placé, son chef établit la liaison avec la batterie soit personnellement soit au moyen d'une ordonnance montée. On fera avancer les caissons de ravitaillement de l'échelon en temps opportun, avant que la muni-

tion de la batterie soit épuisée. Les arrière-trains seront échangés, les avant-trains seront vidés, s'il y a lieu, puis les caissons retourneront à l'échelon.

Le chef d'échelon veillera constamment à ce que la munition des avant-trains et celle des caissons soit mise en ordre et complétée.

En envoyant des munitions à la ligne de feu, on pourvoit aussi aux remplacements en personnel et en matériel, et on remet en état les avant-trains et l'échelon.

b) *Colonnes légères de munitions.*

Les colonnes légères de munitions dépendent directement des divisions. Leur place dans les marches est normalement à la suite des troupes combattantes de leur division. Le commandant de la division détermine le moment où elles doivent se porter en avant et la direction qu'elles ont à prendre.

On cherchera, sans que ce soit obligatoire, à faire ravitailler chaque régiment d'artillerie par la colonne qui lui correspond. Le commandant de division peut aussi, dès le commencement du combat, mettre les colonnes légères de munitions à la disposition du commandant de la brigade d'artillerie.

332. Dans leur marche en avant, il est de la plus grande importance que les colonnes légères de munitions assurent leur liaison avec les batteries et reconnaissent de bonne heure les itinéraires qui y conduisent. On emploiera pour cela une partie des hommes à cheval, plutôt que de les laisser auprès des voitures pour la surveillance.

La conduite des colonnes légères de munitions exige beaucoup d'expérience et d'énergie : si ces qualités font défaut, les troupes risquent de se trouver désarmées. Les colonnes légères s'établissent sur le champ de bataille à environ 500 m. en arrière des batteries.

Le remplacement de la munition a lieu normalement par échange de voitures. Il ne se fera par transbordement que dans les moments de calme.

Une colonne légère de munitions a trois sections. Les deux sections de shrapnels, chacune à trois subdivisions, répondent à la composition du régiment d'artillerie. Les mouvements de voitures dépendent néanmoins uniquement des besoins, sur lesquels le commandant de la colonne légère doit se renseigner rapidement.

La section d'obus reste groupée. En cas de besoin, on la fera avancer à proximité immédiate des batteries. Ce procédé peut aussi être employé, s'il le faut, par les sections de shrapnels.

Les voitures qui reviennent à vide seront groupées.

Les colonnes sans munitions seront arrêtées hors de la portée du feu et chercheront à établir leur liaison avec les colonnes de munition d'artillerie qui arrivent de l'arrière.

c) *Colonnes de munitions d'artillerie.*

333. Les commandants de corps d'armée règlent les mouvements des colonnes de munitions d'artillerie. Cette tâche incombe aux commandants des divisions, si les colonnes de munitions ont été mises à leur disposition. Le commandant des troupes fait savoir aux commandants d'artillerie et aux commandants des colonnes légères de munitions l'emplacement et l'heure probables de l'arrivée des colonnes.

Les colonnes de munitions d'artillerie ravitaillent les colonnes légères autant que possible sur le champ de bataille même. En cas d'urgence, on peut

faire avancer des colonnes de munitions ou des fractions de colonne à proximité immédiate des troupes. Les caissons d'obus des colonnes auront souvent à se porter tout près des batteries au feu.

Après le combat, l'approvisionnement des batteries est, en règle générale, complété directement par les colonnes de munitions qui ont été poussées en avant.

334. Autant que le permet la situation des troupes auxquelles elle est attachée, toute colonne de munition doit satisfaire aux demandes de troupes appartenant à d'autres unités.

335. Dans les batteries isolées et dans les groupes à cheval des divisions de cavalerie, le remplacement des munitions s'exécute d'après les mêmes principes. En cas d'urgence, les unités faisant partie des corps d'armée doivent ravitailler l'artillerie à cheval des divisions de cavalerie.

336. Les chefs d'échelons, de colonnes et de subdivisions de munitions ont tout particulièrement le devoir de maintenir la discipline la plus stricte et l'ordre le plus sévère dans leurs unités. Tout désordre des voitures en arrière de la ligne de feu, surtout dans les chemins et défilés, peut avoir les conséquences les plus funestes.

8. Remplacement de personnel et de matériel.

337. Une batterie engagée doit jusqu'à l'épuisement de toutes ses forces et de toutes ses ressources, y compris celles de l'échelon, soutenir son feu sans interruption.

Il faut également chercher par tous les moyens à lui conserver sa mobilité.

Les chefs de section et les chefs d'échelon prennent les mesures nécessaires pour les remplacements et les réparations. Les hommes doivent être soigneusement dressés à exécuter eux-mêmes des réparations de toute nature.

338. Si une batterie ne peut opérer elle-même les remplacements nécessaires, le chef de groupe ou le chef de régiment prescrit à une autre batterie de lui venir en aide. On doit aussi autant que possible prêter secours à des batteries n'appartenant pas au même groupement.

Les colonnes légères de munitions sont en outre tenues de céder aux régiments non seulement du matériel, mais encore du personnel et des chevaux de remplacement, même au risque d'en être désorganisées.

339. Au cours d'un mouvement, afin d'arriver aussi vite que possible sur la position de tir, on ne se préoccupera pas des dommages et des pertes qui n'empêchent pas absolument la batterie de se porter en avant.

Dans les mouvements en avant, si une pièce est obligée de s'arrêter, le chef de la section dont elle fait partie prend les mesures nécessaires pour la faire rejoindre, mais se rend cependant de sa personne sur la position de tir avec sa pièce disponible.

En retraite, le chef de section reste, à moins d'ordre contraire, avec la pièce immobilisée et cherche par tous les moyens à la mettre en état de prendre part au combat.

Le chef de la pièce immobilisée fait tous ses efforts pour la remettre aussi rapidement que possible en état de marcher. Au besoin, il fait reprendre la marche avec un attelage réduit ou à bras d'hommes.

Le règlement allemand nous montre, à la base des conceptions d'ensemble relatives à l'emploi de l'artillerie, dès l'abord la *recherche de la supériorité sur l'artillerie adverse*, puis l'*action combinée de l'artillerie et de l'infanterie* dans toutes les phases de la lutte.

Si le corps d'armée marchait toujours sur une seule route, il importerait peu, au point de vue de la rapidité de la mise en ligne, qu'il y ait ou non une artillerie de corps; mais la marche sur deux routes sera fréquente et la répartition égale de l'artillerie paraît être le meilleur moyen de s'assurer l'entrée en action de toutes les batteries le plus promptement possible. Tel est le motif décisif qui paraît avoir déterminé l'affectation aux divisions de toute l'artillerie de campagne, en Allemagne comme en Russie.

A côté du déploiement moyen plus rapide, il y a encore d'autres avantages à la suppression de l'artillerie de corps :

Liaison tactique meilleure avec l'infanterie, organisation plus simple du commandement et transmission des ordres plus facile. Meilleure répartition de l'artillerie dans les cantonnements. Les partisans de l'artillerie de corps veulent la conserver comme moyen d'action du chef. Ils font ressortir aussi qu'en terrain accidenté on ne trouvera pas toujours, pour une grande unité d'artillerie divisionnaire, des positions à proximité de sa division. L'existence d'une artillerie de corps allège les divisions et donne plus de latitude dans le choix des emplacements, sans qu'on ait à morceler des unités constituées.

A cela on répond qu'on ne saurait prévoir, en la répartissant dans les colonnes, l'emploi le plus favorable de l'artillerie de corps, et qu'on pourra toujours, s'il le faut, faire un prélèvement sur l'une des artilleries divisionnaires.

On ajoute que l'expérience a prouvé que l'artillerie de corps a toujours été employée comme une sorte d'artillerie de réserve et que d'ailleurs la colonne d'artillerie de la division à laquelle elle est adjointe est trop longue; que si, le corps marchant sur une seule route, on la place entre les deux divisions, la seconde division est trop en arrière pour pouvoir renforcer rapidement celle qui est en tête.

La recherche préalable de la supériorité sur l'artillerie adverse a trouvé aussi des adversaires.

Ceux-ci veulent simplement contrebattre l'artillerie ennemie avec quelques batteries, juste assez pour la gêner dans son tir

contre notre infanterie. Si l'adversaire répond, notre infanterie peut progresser, sinon, avec peu de pièces, on inflige de grandes pertes à l'artillerie ennemie.

Pendant ce temps, la masse d'artillerie reste intacte et n'intervient qu'au moment où le développement de l'attaque de l'infanterie l'exige.

« Cette conception, dit le général Rohne, convenait à l'époque où l'artillerie ne pouvait avoir une action décisive à grande distance. Aujourd'hui, si on opère ainsi, la masse de l'artillerie adverse écrasera les quelques batteries qui lui seront opposées d'abord, et conservera toute sa puissance pour repousser l'attaque, appuyée par une artillerie réduite en nombre. Cette entrée en ligne successive des batteries fera le jeu de l'adversaire. »

On remarquera que le règlement allemand prévoit la préparation de l'attaque dès que l'artillerie de l'offensive a obtenu la supériorité sur l'artillerie adverse. Le règlement français admet auparavant une lutte d'usure par le feu de l'artillerie disponible et par le feu de l'infanterie sur tout le front. Ce n'est qu'après ce combat d'usure, caractérisé par une série d'actes offensifs ou défensifs, qu'on passera à la préparation, puis à l'exécution de l'attaque décisive, qui sera opérée par des troupes spéciales, préparées à l'insu de l'ennemi, tandis qu'il est immobilisé sur tout son front par la lutte d'usure.

Une question des plus importantes est celle de l'introduction des obusiers légers dans l'artillerie de campagne. Le général Rohne aurait voulu pour chaque division deux batteries d'obusiers de 10,5 cm. et supprimer en revanche les obus de 77 mm., dont il n'attend pas grand effet.

Le général réserve le groupe des obusiers pour l'attaque décisive, principalement si le point d'attaque a été renforcé. Il ne veut les faire participer à la lutte d'artillerie que dans le cas où l'ennemi dispose d'une forte artillerie analogue. Ils seront alors placés dans des positions abritées, où ils n'auront pas à craindre de trop grandes pertes. Il faut, en effet, qu'ils restent toujours disponibles pour leur mission spéciale : le tir sur la position d'attaque.

Si le règlement allemand les rattache à une division, c'est pour des raisons de commodité.

Dès que la position sera sérieusement organisée, il faudra avoir recours à l'artillerie lourde d'armée de campagne.

Les dispositions générales qui concernent cette artillerie de position mobile se trouvent dans le règlement du 1^{er} janvier 1900 sur le service en campagne.

L'artillerie lourde d'armée de campagne a pour rôle l'attaque et la défense de positions fortifiées, ainsi que l'attaque de forts d'arrêt ou d'ouvrages permanents. Elle est armée d'obusiers de 15 cm. et de mortiers de 21 cm., tirant des obus à épaisses parois et des obus allongés; on prévoit aussi l'emploi de canons de 12 cm., tirant des obus et des shrapnels. Elle compte des bataillons à quatre batteries d'obusiers à six pièces et des bataillons à deux batteries de mortiers à quatre pièces.

L'obusier suffit pour battre les positions de campagne fortifiées; le mortier, employé sur plateforme, est nécessaire pour enfoncer les abris voûtés des ouvrages permanents. La zone d'action des deux pièces courtes s'étend à 6000 m.

L'artillerie lourde marche à la suite des troupes combattantes; dans certains cas, derrière le premier échelon des convois. Si son emploi est prévu, on l'incorpore immédiatement au gros de la colonne. Les batteries lourdes se font alors précéder, dès le début de la marche, par des officiers chargés de faire la reconnaissance et par les voitures observatoires. Un bataillon d'infanterie sera généralement attaché à chaque bataillon d'artillerie à pied, pour lui servir d'aide dans les passages difficiles; les bataillons affectés aux mortiers coopèrent également à la construction des batteries. C'est aux pionniers qu'incombe la mise en état des portions de chemins particulièrement difficiles que doit suivre l'artillerie lourde.

En raison de son poids, cette artillerie, liée plus que les autres armes à la première position occupée, devra, dans la plupart des cas, y mener le combat jusqu'au bout. Elle a pour première tâche d'écraser par son feu les batteries lourdes. Les obusiers, par suite de leur mobilité et de l'effet de leurs projectiles contre les buts animés, pourront prendre part à la lutte contre l'artillerie de campagne. Dans l'offensive, ils contribueront à préparer l'assaut du point d'attaque par le bombardement des tranchées-abris et des couverts de la défense.

PAGAN.

